

Le comité syndical, légalement convoqué le mardi 3 mars 2026, s'est réuni le mardi 10 mars 2026, en séance publique au siège de Bayeux Intercom à Bayeux – salle des assemblées à 14h00.

Membres titulaires en exercice : 31

Membres suppléants en exercice : 31

Membres titulaires présents : 15

Membres suppléants présents : 2

ÉLUS TITULAIRES : 11				ÉLUS SUPPLÉANTS : 11			
ISIGNY OMAHA	Noms	PRÉSENTS	ABSENTS	ISIGNY OMAHA	Noms	PRÉSENTS	ABSENTS
	COURCHANT Albert				CHICOT Alexandre		X
	DUFOUR Mireille	X			FOLLIOT Richard		
	FURDYNA Hubert	X			GERVAIS Alain		
	KIES LAURENT		X		LEBASTARD Frédéric		
	MADOUASSE Denis		X		LEMOIGNE Denis		X
	MOTTIN Brigitte				LEPELLETIER Serge		
	PESQUEREL Yohann	X			LEVÊQUE Anthony		
	POISSON Cédric		X		PACARY Christophe		
	POTTIER David	X			PHILIPPE Louis		
	SCELLES François				POISSONNIERE ERIC		
	THOMINES Patrick	X			RENAUD Frédéric		

ÉLUS TITULAIRES : 11				ÉLUS SUPPLÉANTS : 11			
BAYEUX INTERCOM	NOM	PRÉSENTS	ABSENTS	BAYEUX INTERCOM	NOM	PRÉSENTS	ABSENTS
	BION HETET Carine		X		BERGER Jérôme		
	CATTELAINE Daniel				BLET André	X	
	DEMOULINS Benoît		X		BOUST Sylvie	X	
	DOS SANTOS Catherine	X			COLLET - MORIN Bertrand		
	DUBOSQ Thierry				COTIGNY Daniel		X
	GOMONT Patrick				DELORME Jean-Marc		
	LEPOULTIER Mélanie		X		FRANCOISE Rémi		
	RUSSEIL Bruno	X			ICHMOUKAMETOFF Gérard		
	SIMONET Marie-claude	X			ISABELLE Gilles		
	TANQUEREL Arnaud	X			LEMIERE Claude		
	VAN ROYE Christophe		X		MOULIN Gilles		

ÉLUS TITULAIRES : 09				ÉLUS SUPPLÉANTS : 09			
SEULLES TERRE ET MER	Nom	PRÉSENTS	ABSENTS	SEULLES TERRE ET MER	Nom	PRÉSENTS	ABSENTS
	BOUVET PENARD Marie-France				COSTIL-LESAGE Nathalie		
	COUILLARD Didier	X			CROCOMO Christelle		
	COUZIN Alain	X			DUVAL Jean		
	LECOURT Jean-Daniel				HUBERT Didier		
	LE DUC DREAN Lysiane	X			LAVARDE patrick		
	LEMENAGER Guillaume				LEMOUSSU Daniel		
	LEU Gérard	X			OZENNE Thierry		
	ONILLON Philippe	X			SCRIBE Alain		
	SARTORIO Virginie	X			TABOUREL Gilles		

OBJET : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

La nomenclature M57 prévoit la possibilité pour l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette disposition vise à assouplir la gestion budgétaire en cours d'exercice tout en maintenant le contrôle de l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'accorder cette faculté à M. le Président pour l'exercice 2026.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que le syndicat a adopté par la délibération n°2023-56 du comité syndical en date du 28 novembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget principal et au budget annexe du syndicat mixte.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

- Donne tous pouvoirs à M. le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 17 Contre : 0

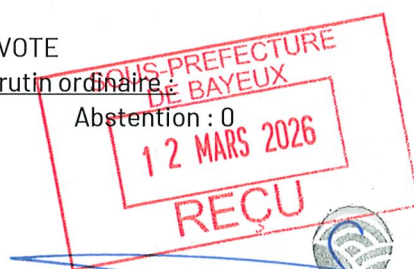
- ☐ Adopté à majorité
- ☐ Adopté à l'unanimité
- ☐ Non adopté

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Abstention : 0



Ter'Bessin
Pour extrait conforme,
Fait à Bayeux, le 10/03/2026

Arnaud TANQUEREL,
Le Président,